



## Décompte congés trimestriels convention 66 et travail à temps partiel

Par **Clairedubois**, le **24/02/2020** à **13:19**

Bonjour,

Ma convention me donne droit à 6 jours de congés trimestriels. Je travaille à temps partiel lundi/mardi/mercredi/jeudi.

Mon employeur commence le décompte le vendredi et du lundi au vendredi suivant.

Comme je ne travaille jamais le vendredi, je n'ai donc en réalité que 5 congés trimestriels au lieu de 6.

Mon employeur a-t-il raison ou devrait-il commencer le décompte au premier lundi de la semaine jusqu'au lundi suivant inclus ?

Ou, autre calcul possible, me considérer en congé le jeudi de la première semaine jusqu'au jeudi soir de la semaine suivante ?

Merci beaucoup.

Par **Visiteur**, le **09/03/2020** à **18:44**

Bonjour et bienvenue,

Nos spécialistes en droit du travail semblent absents actuellement, veuillez nous en excuser